

Le Monde – 12 mai 2015

Calais : « L'ordinaire de la brutalité policière » contre les migrants filmé

Le Monde.fr | 12.05.2015 à 12h43 • Mis à jour le 13.05.2015 à 04h40 | Par [Maryline Baumard](#)

Abonnez-vous
à partir de 1 € [Réagir](#) [Classer](#)

Officiellement, ces scènes n'existent pas : les violences policières exercées à Calais sur des migrants sont aussi largement dénoncées par les associations humanitaires que contestées par le ministère de l'intérieur. Pour prouver qu'elles existent, un collectif de citoyens calaisiens a filmé les pratiques policières. Et, cette fois, les images seront envoyées au Défenseur des droits, Jacques Toubon.

Avec cet enregistrement tourné le 5 mai sur la rocade qui conduit tout droit au tunnel sous la Manche, donc au rêve britannique, ce collectif de citoyens qui vient en aide aux victimes de violences et les répertorient veut « *montrer l'ordinaire de la brutalité policière à l'encontre des candidats (sic) au passage entre Calais et l'Angleterre, qui tentent de se dissimuler dans les camions* ».

La Direction générale de la Police nationale (DGPN) a annoncé mardi que son directeur « *a saisi dès lundi l'IGPN* ». « *Les circonstances précises de cette intervention seront examinées rapidement, (...) tout manquement avéré aux règles déontologiques sera sanctionné* », a indiqué la DGPN dans un communiqué. Le procureur de Boulogne-sur-Mer, Jean-Pierre Valensi, a indiqué à l'AFP avoir lui aussi saisi l'IGPN, et statuera à partir de l'enquête de celle-ci, pour ces faits « *qui sont susceptibles d'une qualification pénale s'ils étaient démontrés* », potentiellement des « *violences par agent de la force publique* ». Le défenseur des droits a également indiqué s'être auto-saisi d'une enquête concernant cette vidéo, indépendamment de l'enquête de l'IGPN.

« Bribes de vidéos »

Contactés lundi soir, par *La Voix du Nord*, les syndicats de police jugent ces images insuffisantes. « *Une nouvelle fois, on n'y voit que des bribes de vidéos*, estime Ludovic Hochart, d'UNSA-police. *En général, quand on les voit au complet, la légitimité des interventions est démontrée.* » Pour Gilles Debove, d'Unité-SGP-Police-FO, ces images prouvent que « *les migrants n'ont plus peur des policiers : avant, il suffisait de mettre pied à terre pour qu'ils partent. Désormais, quand on les surprend dans les camions, ils ne veulent plus bouger* ».

En janvier, Human Rights Watch (HWR), une des principales associations internationales de défense des droits de l'homme, avait publié une enquête au long cours sur ces violences. Pour

toute réponse, le ministère de l'intérieur avait regretté dans un communiqué que HRW « n'ait pas pris la peine de vérifier les allégations dont elle fai[sai]t état ». L'entourage du ministre rappelait alors qu'« il existe trois voies de contrôle et que des enquêtes sont ouvertes à chaque fois que des faits remontent. L'inspection générale de la police nationale peut être directement saisie sur son site, y compris par les associations. Le procureur de la République peut aussi être prévenu, comme le Défenseur des droits. »

Maltraitements, passages à tabac, fractures

Pour Izza Leghtas, chercheuse pour HRW et habituée aux terrains difficiles, l'enquête a été humainement éprouvante. « En novembre et décembre 2014, j'ai réalisé des entretiens longs avec quarante-quatre migrants dont trois mineurs, explique-t-elle. Dix-neuf m'ont déclaré avoir été maltraités au moins une fois par la police. Une maltraitance pouvant notamment signifier un passage à tabac. Huit avaient eu un membre cassé et vingt et un, dont deux enfants, avaient été aspergés de gaz. » Son travail n'a rien de statistique. Mais il confirme ce que chaque visiteur entend dès qu'il se rend sur un campement du Calais où vivent 2 200 personnes.

En 2012, déjà, les violences dénoncées par les associations étaient contestées par la hiérarchie policière. Pourtant, le Défenseur des droits avait donné raison aux plaignants dans un rapport du 13 novembre 2012. « Au regard de la multiplicité des témoignages recueillis et malgré les dénégations des fonctionnaires, le Défenseur des droits estime que ces faits sont avérés », écrivait alors Dominique Baudis. La situation est-elle différente aujourd'hui ?

-  [Maryline Baumard](#)
Journaliste